This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

110. b.
346.

600091894.

600091894.

L'ANCIEN

ET

LE MINISTRE

L'ANCIEN

ET

LE MINISTRE

PAR

J. H. MERLE D'AUBIGNÉ

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCÉ LE 1er OCTOBRE 1856
POUR LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE DANS L'ÉCOLE DE
THÉOLOGIE ÉVANGÉLIQUE DE GENÈVE

« Un nouvel extrême succède à l'ancien. L'ancien consistait en ce qu'aucun homme, quels que fussent les dons qu'il tint de Jésus-Christ, et quel que fût le bon témoignage qu'il reçût de tous, ne pût instruire et exhorter, à moins qu'il ne fût consacré. Maintenant... nous allons à l'autre extrême... »

(*Le Protecteur au parlement d'Angleterre.*)

29

PARIS
LIBRAIRIE DE CH. MEYRUEIS ET Ce
174, RUE DE RIVOLI

1856

110. b. 346.

Un discours qui se rapporte à une question d'Eglise, et même à un point assez spécial, n'a pas grande chance de trouver des lecteurs; cependant l'auteur, ayant déjà publié plus d'une fois des allocutions prononcées, comme celle-ci, à l'occasion de l'ouverture de l'année scolaire, s'est décidé à livrer aussi ces feuilles à l'impression; quelques considérations l'y ont engagé.

Les chrétiens évangéliques de Genève ont toujours professé hautement le principe que les doctrines scripturaires et la vie chrétienne sont l'essentiel dans le christianisme, et que les questions de constitution d'Eglise, sur lesquelles on peut différer, ne sont que secondaires. Nous pensons toujours de même. Nous croyons que si l'on oubliait cette subordination des questions ecclésiastiques, on favoriserait un certain affaiblissement de doctrines, qui provient du rationalisme et qui semble gagner maintenant autour de nous; on exposerait à des dangers éminents la vie chrétienne et les progrès du règne de Dieu, et même on dénaturerait l'Eglise, en substituant au grand esprit chrétien un petit esprit sectaire. Nous n'oublierons jamais que les deux principes générateurs de la foi et du dogme, sont la Parole de Dieu et le Saint-Esprit, et que toute foi qui n'est pas vivante par l'Esprit de Dieu est vaine; mais après avoir établi ces prémisses, nous répéterons, en face de l'indifférence et du latitu-

dinarisme actuels, que le premier des dogmes, c'est l'importance du dogme. Tous ceux qui le disent comme nous sont avec nous; et nous sommes disposés, non-seulement à les aimer, mais encore à nous unir à eux dans toutes les choses qui nous sont communes, et à travailler d'un même esprit avec eux.

Toutefois, la sagesse chrétienne consiste à donner à chaque chose son rang. S'il ne faut pas ôter à la doctrine vivante sa place première, il ne faut pas enlever à la constitution de l'Eglise sa place seconde; et, comme disait le Seigneur en parlant de la justice et du cumin : « *Il faut faire ces choses-ci et ne point laisser celles-là.* » (Matt. XXIII, 23.) Nous croyons donc que les questions d'Eglise ne doivent nullement être négligées.

On nous a pourtant reproché de le faire, comme s'il était impossible de mettre ces matières au second rang, sans les compromettre et les annuler. L'auteur, jaloux de dissiper ce malentendu, espère que ce discours le fera, et témoignera de l'intérêt très réel qu'il porte à de tels sujets. Et, s'il lui est permis d'ajouter un mot pour édifier plus complétement ceux qui pourraient avoir à cet égard quelques préventions, il dira que ce n'est pas la première fois qu'il s'occupe de ces questions. Déjà, en 1842, à l'époque où la République de Genève, à la suite d'une grave révolution, allait reconstituer son Etat politique, il publia sur ces matières cinq écrits, qui ont pu contribuer à attirer l'attention sur des sujets auxquels personne ne semblait alors penser. Le premier de ces écrits (1) demandait que l'Eglise réformée de Genève fût déclarée indépendante d'un Etat qui ne devait plus être un Etat réformé, et où la majorité,

(1) *Liberté des Cultes.* 1re partie. Pétition à l'Assemblée constituante sur l'affranchissement de l'État quant à l'Église et de l'Église quant à l'État. (Publiée le 31 décembre 1841, 66 pages.)

après un certain nombre d'années, appartiendrait, selon toute probabilité, aux sujets spirituels du pape. Un théologien vaudois, M. L. Burnier, exposa la même thèse dans des Lettres américaines. Genève a fait de grands pas dans ce sens; et naguère l'un des amis de l'auteur, son collègue dans la direction de l'école de théologie, M. Turrettini, a porté cette question devant un conseil politique, et l'a soutenue avec une éloquence remarquable. Le second de ces écrits (1) demandait que l'Eglise, cessant d'être Eglise-Etat, ou Eglise-clergé, devînt Eglise-peuple, les élections appartenant aux fidèles, et qu'elle reçût dans ses conseils ou consistoires une majorité notable de laïques; ce point a été généralement accordé. Enfin, quant à la demande déjà contenue dans le second de ces écrits, mais développée plus amplement dans le troisième (2), chacun doit reconnaître que, si l'Eglise de Genève reconnue par la loi est appelée (ce qui est le plus cher de nos vœux) à entrer dans une ère nouvelle, c'est essentiellement parce que l'élection des pasteurs a été ôtée au clergé et donnée aux membres des paroisses.

Une seconde considération a engagé l'auteur à publier le présent discours. L'étude de la sainte Ecriture et de l'histoire des premiers siècles l'a conduit à se faire de l'ancien, membre d'un presbytère, une idée différente de celle que l'on s'en fait habituellement, — plus spirituelle peut-être et plus élevée. Il a cru devoir exposer sa pensée à ses frères. Nous entrons toujours plus dans une époque où l'Eglise doit se renouveler et se réorganiser; des débats pacifiques sur de telles questions peu-

(1) *Liberté des Cultes.* 2e partie. Adresse aux Genevois sur la Constitution de l'Église et les droits de ses membres. (Publiée le 7 février 1842, 83 pages.)

(2) *Une soirée du 13 février, ou Les droits des paroisses dans l'élection de leurs pasteurs.* (23 février 1842, 16 pages.)

vent donc être utiles. L'auteur déclare qu'il propose ses vues, sans vouloir y abonder, et en désirant abonder et surabonder uniquement dans le sens du Seigneur.

Enfin, et c'est son dernier motif, ces feuilles sont, en partie, destinées à combattre une tendance des esprits qui est assez générale à l'époque où nous sommes; qui, sans doute, n'est pas dans tous les troupeaux, mais qui, on peut le dire, est presque partout dans l'air. Cette tendance, contraire au ministère de la Parole de Dieu, doit alarmer tous les amis de l'Evangile; car, si de pieux mais imprudents chrétiens parvenaient à la rendre dominante, elle entraînerait sans doute la désorganisation, l'abaissement, l'inactivité, la mort et la ruine des Eglises évangéliques. Il n'est donc pas trop tôt de la signaler : « *Principiis obsta.* »

Genève, novembre 1856.

L'ANCIEN ET LE MINISTRE

Messieurs et chers amis,

L'esprit de l'homme est semblable à un flot poussé çà et là, dit l'Ecriture; il est comme le flux et le reflux de la mer, perpétuellement emporté dans l'excès par des impulsions contraires. L'histoire confirme cette vérité et déploie devant nous, dans ses périodes snccessives, une suite presque constante d'actions et de réactions. Dans les temps modernes, à l'époque de grande concentration de Louis XIV, succéda l'époque de grande dissolution de Louis XV; et après les débordements de la démagogie révolutionnaire, vint l'oppression du despotisme impérial, où tout fut écrasé sous un sceptre de fer. L'histoire de l'Eglise présente les mêmes contrastes. A l'époque vivante de la Réformation, où la Parole de Dieu agit avec puissance sur les consciences et sur les cœurs, succéda, en divers pays protestants, l'époque scolastique du dix-septième siècle, où des docteurs, oubliant la nouvelle naissance par le Saint-Esprit, la remplacèrent par la régénération baptismale; en sorte qu'une dogmatique ecclésiastique, polémique, incom-

plète, boiteuse, une doctrine sans sève dessécha l'Eglise. A ces temps d'orthodoxie morte et de vain formalisme succéda la réaction du piétisme, qui, se souciant peu de la doctrine, accentua à l'excès la piété individuelle et se perdit dans une sensibilité religieuse dépourvue de dogmes et de science. Puis, au piétisme et à sa morale légale et exagérée succéda la réaction rationaliste et socinienne du dix-huitième siècle, qui réduisit la foi à une docte négation, et la morale chrétienne à un moyen de bien-être ou à une ressource de police. « Jusques à quand, s'écriait un prophète, boiterez-vous « des deux côtés ? »

Cette loi générale d'action et de réaction ne pouvait manquer de reparaître de nos jours; et la question du ministère, comme d'autres points importants, devait y être soumise. En effet, l'Eglise protestante, après l'époque spirituelle de la Réformation, entra dans une période cléricale qui poussa à l'extrême les attributions du ministère officiel. Sans doute, il est des Eglises, celle de France par exemple, où la persécution a souvent obligé de simples fidèles à présider des assemblées chrétiennes; mais il y a eu en thèse générale deux siècles de monopole, pendant lesquels on s'est opposé aux libres manifestations de la Parole et de l'Esprit de Dieu dans l'Eglise; et l'on a dénaturé par cet excès la charge même du prédicateur et du pasteur.

Après avoir accordé trop au ministère, on veut maintenant lui accorder trop peu. Les tendances radicales que le siècle manifeste dans sa politique (surtout dans certains pays) se sont réfléchies dans l'Eglise. C'est tou-

jours l'histoire de l'homme ivre de Luther ; il tombe à gauche, et dès qu'on l'a remis en selle, il tombe à droite. La tendance actuelle n'est pas absolument nouvelle; déjà l'un des hommes les plus clairvoyants des derniers siècles, le grand Olivier Cromwell, s'écriait : « Un nouvel extrême remplace à cette heure l'ancien. « L'ancien consistait en ce qu'aucun homme, quels que « fussent les dons qu'il tînt de Jésus-Christ, et quel « que fût le bon témoignage qu'il reçût de tous, ne pût « instruire et exhorter, à moins qu'il ne fût consacré, « Maintenant, nous allons à l'autre extrême, et plu- « sieurs affirment que celui qui est consacré contracte « par cela même une nullité dans le service de Dieu ; « en sorte qu'il ne faut pas qu'on l'écoute. » Telles sont les paroles remarquables du Protecteur de l'Angleterre, du grand protestant du dix-septième siècle.

L'opposition dont il parlait se manifeste de nos jours à deux degrés. Les uns (et il en en est parmi eux qui, j'aime à le reconnaître, ont donné l'exemple de nobles sacrifices), les uns, dis-je, se montrant conséquents, originaux, attaquent toutes les charges dans l'Eglise, celle de l'ancien, celle du diacre, comme celle du ministre; tandis que d'autres, bien intentionnés sans doute, mais moins conséquents et n'imitant les premiers qu'en partie, défendront peut-être les charges de l'ancien et du diacre, mais dirigeront leur agression contre la charge du ministre, et croiront, égarés par leur zèle, que des chrétiens doivent prêcher, quand même, de l'aveu général, ils n'ont reçu ni de Dieu ni des hommes le ministère de la Parole, et les talents, les

connaissances nécessaires pour le remplir... Si ces prétentions dangereuses, contraires à l'Ecriture et à l'œuvre du Saint-Esprit, venaient à s'impatroniser parmi nous, leurs conséquences ne se feraient pas attendre, et l'on verrait des assemblées de culte, qui donnaient d'abord les plus belles espérances, languir, tomber et se dissoudre, au détriment de l'Eglise et de la gloire de Jésus-Christ.

Ces craintes, qui, si je ne me trompe, ne sont pas sans quelque fondement, nous ont engagé à signaler à votre attention le sujet dont nous allons nous occuper. Deux charges se trouvent surtout dans les saintes Ecritures, celle de l'*ancien* (Actes XIV, 23 ; XV, 2 ; Tim. IV, 14) et celle du *ministre* (ou serviteur) de la Parole de Dieu (Actes VI, 4 ; 2 Cor. VI, 4), du Seigneur (Ephés. VI, 4), de Jésus-Christ (Rom. XV, 16 ; Col. I, 7 ; Tim. IV, 4), de l'Esprit, de la justice (1 Cor. III, 8, 9).

Dans une conférence que nous eûmes chez moi l'hiver passé, vous discutâtes ce sujet : *L'Ancien et le Ministre.* Il me parut qu'un point de vue avait été omis dans le débat, mais la soirée était trop avancée pour que je complétasse la discussion ; ce que je ne pus faire alors, je viens donc le faire maintenant. Mais faisons une remarque préalable. La doctrine et la vie sont l'essentiel ; les questions d'Eglise, quoique importantes, sont cependant secondaires : nous pouvons différer, à cet égard, d'autres chrétiens ; s'ils sont un avec nous quant à la foi, ils sont nos frères, et nous les aimons sans contestation et sans dispute. Nous ne pouvons rien céder quant à la foi et à la vie, car c'est par elles que

nous sommes sauvés ; mais il est juste d'écouter toute opinion sérieusement formée sur des sujets accessoires ; et je suis prêt à examiner toute conviction basée sur la Bible. « Nous devons, dit Paul, ne pas avoir de com- « plaisance pour nous-mêmes. » Cela étant dit et toujours sous-entendu, examinons ce qu'est l'ancien dans les écrits apostoliques.

L'ANCIEN

L'Eglise de l'Evangile n'a établi dans son sein rien d'analogue aux brames des Indous, aux druides des Gaulois, aux sacerdots de l'Egypte, aux mages des Perses, aux sacrificateurs des Gètes, des Germains, des Bretons, ou même des Juifs. L'Evangile a apporté dans le monde une idée nouvelle, l'égalité fondamentale de tous les membres du royaume de Dieu. L'Eglise est premièrement un sacerdoce qui est le même pour tous, une sacrificature universelle. « Vous êtes la race élue, la sacrificature royale, dit Pierre à tous les chrétiens. » (1 Pierre II, 9.) Le mot clergé (κλῆρος, sort, héritage), employé par le même apôtre (1 Pierre V, 3), loin d'avoir originellement le sens restreint qu'on lui donne maintenant, a, dans l'Ecriture, la même signification que le mot église, ou le mot peuple de Dieu (λαός) ; et, ce qui paraîtra étrange, *clergé* et *laïque* sont synonymes.

Le ministre, l'évêque, le théologien doit être premièrement disciple, premièrement croyant. Tout vrai chrétien porte une racine missionnaire. Il y a en lui, comme à la première puissance, un prédicateur, un administrateur des ordonnances du Seigneur; et (nous tenons à le dire), en cas de nécessité, le simple chrétien lui-même peut accomplir les fonctions du ministère.

Mais, à côté de ce ministère *naturel*, il en est un autre, suscité de Dieu pour le bien de l'Eglise. De même qu'il y a dans le monde des hommes que leurs capacités rendent propres à telle ou telle occupation, et qui sont appelés ainsi à se vouer au gouvernement, à la tribune, au barreau, à l'épée, au commerce; de même il y a dans l'Eglise de Dieu des chrétiens doués de dons divers, soit de la nature, soit de la grâce, qui les appellent à remplir un ministère, ministère créé de Dieu même, et pour ainsi dire inné. Mais s'il n'y avait aucune charge pour éprouver, aucune règle pour diriger ces dons spirituels, l'Eglise serait livrée à d'étranges perturbations. Des hommes qui n'ont pas reçu ces diverses capacités, aveuglés par leur amour-propre, prétendraient s'imposer au troupeau, et le fatigueraient au lieu de l'édifier ; il y aurait tyrannie du fort, résistance du faible, atteintes portées au recueillement et à la paix commune. Non, Dieu, qui « n'est point un Dieu de confusion, » dit l'Ecriture, n'a pas voulu de telles choses. Il veut que l'Eglise se protége elle même contre l'amour-propre et l'intrusion des individus ; que non-seulement elle reconnaisse les ministères dont elle a besoin, mais encore qu'elle appelle et institue ceux qui

sont propres à les remplir (1 Tim. III, 10; V, 22). S'il y a un sacerdoce universel, il y a un ministère. *Tous sont-ils apôtres?* s'écria Paul; *tous sont-ils prophètes? tous sont-ils docteurs?* (1 Cor. XII, 29.) Non; *chacun est pour sa part* (Ibid. 27).

Il y a des charges, et des charges diverses dans le peuple de Dieu.

Quelle est la charge fondamentale? Nous n'hésiterons pas à répondre que c'est celle d'ancien. Il n'y a pas, dans l'Eglise, d'abord le ministre, auquel s'adjoint ensuite l'ancien; mais il y a d'abord l'ancien, et cette charge, spécialisée, donne celle du ministre de la Parole. Si nous commencions l'ordre des charges par le ministère, nous tomberions facilement dans l'Eglise cléricale et légale; mais si nous commençons par le presbytérat, nous avons une garantie en faveur de l'Eglise évangélique et spirituelle.

Que faut-il donc entendre par l'ancien? On donne à ce mot, dans les Eglises réformées presbytériennes, un sens différent de celui qu'il nous paraît avoir dans l'Ecriture. Il y a ainsi deux espèces d'anciens : les anciens des temps modernes, ceux des Eglises presbytériennes et des consistoires; et les anciens des temps apostoliques, ceux que les Actes et les Epîtres des apôtres nous font connaître. L'ordre établi dans les Eglises presbytériennes ne doit point (c'est du moins mon avis) être rejeté d'une manière absolue. Souvent il sera le seul possible, parce qu'il n'y aura pas dans une congrégation des membres propres à faire de vrais anciens-pasteurs. Les ministres seront alors considérés comme

étant seuls les anciens ou évêques; et il est conforme à l'esprit de l'Ecriture que des membres pieux du troupeau leur soient adjoints pour les aider; seulement il serait mieux que ceux-ci ne fussent pas appelés anciens. Mais les anciens des temps apostoliques étaient autre chose, et nous devons insister sur cette assertion.

Nos Eglises presbytériennes ont toujours soutenu que ces deux mots, ancien et évêque, s'appliquaient, dans l'Ecriture, au même ordre de personnes. En effet, dans quelques parties des Ecritures, ces deux mots sont pris l'un pour l'autre. Il est dit (Actes XX, 17) que Paul, étant à Milet, y fit venir les anciens de l'Eglise d'Ephèse; et dans le discours que l'Apôtre adresse à ces *anciens*, il leur dit (v. 28) : « Le Saint-Esprit vous a établis *évêques*, pour paître l'Eglise de Dieu. » De même Paul, écrivant à Tite, lui dit, chap. Ier, v. 5 : « Je t'ai laissé en Crète, afin que tu établisses des *anciens* dans chaque ville; » et deux versets plus bas, indiquant les qualités qu'ils doivent avoir, l'Apôtre ajoute (v. 7) : « Il faut que l'*évêque* soit irréprochable. »

Une autre classe de passages indique l'identité des évêques et des anciens; ce sont ceux où immédiatement après les évêques se trouvent nommés les diacres, en sorte qu'entre ces deux charges, il n'est pas possible d'en supposer une troisième; la charge d'ancien ne pouvant être omise, il faut reconnaître qu'elle se trouve renfermée dans la charge d'évêque. C'est ainsi que Paul, écrivant aux Philippiens, adresse sa lettre aux *évêques* et aux *diacres*. De même, dans son épître à Timothée, chap. III, l'Apôtre expose les qualités que doi-

vent avoir d'abord les évêques (1-7), ensuite les diacres (8-13); comment peut-on supposer qu'il eût omis les qualités des anciens?

Les Pères de l'Eglise parlent comme les apôtres. Clément, disciple de Paul, écrivant aux Corinthiens au nom de l'Eglise de Rome, nomme aussi les diacres immédiatement après les évêques (chap. XLII). Jérôme, dans son Commentaire sur Tite, dit : *Idem est ergo presbyter qui episcopus;* c'est-à-dire : L'ancien est le même que l'évêque. « Chrysostome, écrivant sur le premier verset des Philippiens, dit du mot ἐπισκόποι (*évêques*) qui s'y trouve : « τοὺς πρεσβυτέρους οὕτως ἐκάλεσε; » c'est ainsi qu'il appelait les *anciens*.

Tels étant les enseignements de l'antiquité chrétienne, comment ne pas reconnaître que l'ancien des saintes Ecritures, puisqu'il était *évêque*, avait donc un caractère très différent de celui d'un ancien de consistoire? Non, le *presbuteros* des temps apostoliques n'est ni l'ancien pris parmi les plus imposés du département, ni même l'ancien pris pour un temps limité parmi les laïques les plus respectables du troupeau, et chargé spécialement de l'administration. Il nous semble reconnaître dans les Eglises protestantes, à l'égard de l'ancien, une déviation de l'ordre apostolique.

L'œuvre que l'Ecriture attribue à l'ancien en est la preuve. L'ancien doit être surveillant, conducteur, administrateur de Dieu (1 Tim. III; Tite I); il doit *paître* l'Eglise de Dieu (Actes XX, 28), la conduire dans les pâturages, la nourrir; ce qui montre que la fonction pastorale est essentielle à sa charge.

Mais ces anciens des temps apostoliques n'avaient-ils pas des fonctions plus rapprochées encore de celles du ministre de la Parole? n'administraient-ils pas les ordonnances du Seigneur et, en particulier, la Cène? Je le crois; dans certaines circonstances (nous l'avons dit), chaque fidèle peut le faire. Je ne rappellerai pas que dans l'Eglise catholique-romaine, et dans l'Eglise anglicane elle-même, les laïques et spécialement les femmes peuvent baptiser; car cela tient, je crois, en partie, à une erreur de doctrine, celle de la régénération baptismale. Je ne rappellerai pas le sire de Joinville, prisonnier des Sarrasins, en 1250, attendant la mort avec ses compagnons, et disant : « En couste moy se age-« noilla messire Guy d'Ebelin, connestable de Chyppre, « et se confessa à moy; et je lui donnoy telle absolucion, « comme Dieu m'en donnoit le povoir. » Mais je rappellerai que, d'après l'Ecriture, ce fut Ananias qui baptisa Paul; or Ananias est appelé un *disciple*, et il ne semble avoir été ni ministre, ni même ancien. Si l'administration du sacrement appartient à une charge, c'est seulement *boni ordinis causa*, pour l'amour du bon ordre; cette fonction ne peut donc être refusée à l'ancien biblique.

Une seconde question qui présente quelques difficultés, est celle qui concerne l'enseignement. L'Ecriture demande que l'ancien ou évêque soit *propre à enseigner*, et, en particulier, qu'il soit capable *de reprendre les contredisants*. Découle-t-il de cette parole que tous les anciens fussent également appelés à l'enseignement dans les assemblées? Nous l'examinerons bientôt. Re-

marquons seulement à cette heure que le même Apôtre (Tite II, 3) demande aussi que les *femmes* âgées, faisant les fonctions de diaconesses, enseignent, et enseignent ce qui est bon. L'expression dont il se sert à leur égard, καλοδιδασκάλους, signifie docteur (bon docteur). Le même mot est appliqué souvent à Jésus-Christ (Matt. VIII, 19, etc.); et c'est l'expression dont saint Paul se sert quand il dit que Dieu a établi quelques-uns pour être pasteurs et docteurs.

Cependant Paul établit lui-même des limites à l'enseignement des femmes, puisqu'il ne veut pas qu'elles enseignent dans l'assemblée; on peut donc supposer qu'il fera aussi quelque distinction à cet égard entre les anciens, et c'est ce que nous allons bientôt voir.

Mais si les anciens des temps apostoliques étaient autre chose que des anciens de consistoire; s'ils étaient appelés à paître l'Eglise, c'est qu'ils étaient de vrais pasteurs, tout entiers à leur œuvre. Les anciens de Jérusalem, de Philippes, d'Ephèse, de Crète, n'étaient point des hommes attachés à quelque état, qui passaient leur vie dans des occupations séculières, et donnaient seulement à l'Eglise de courts instants enlevés à leur office où à leur métier; ils étaient administrateurs de Dieu (Tite I, 7). Ils n'étaient pas premièrement magistrats, négociants, hommes de loi, peintres, industriels, ou adonnés à quelque autre vocation du siècle; ils étaient pasteurs, et donnaient la majeure partie, ou même la totalité de leur temps aux soins du troupeau. C'est ce que font remarquer deux grands serviteurs de Dieu, Paul et Jean Calvin : « Saint Paul, dit le réformateur de Genève,

« pour montrer quand il parle des anciens, qu'il ne re-
« commande pas des masques ou idoles, adjoute : *qui*
« *président bien*, c'est-à-dire qui font fidèlement et dili-
« gemment leur office, Car, quoique quelqu'un tienne
« cent fois sa place, et qu'il se vante tant qu'il voudra
« du titre, toutefois s'il ne fait le devoir de son office,
« de quel droit demanderoit-il d'être nourri par l'E-
« glise? Bref, Paul déclare que l'honneur n'est pas dû
« au titre, mais au travail que font ceux qui sont consti-
« tués en cet état. » (Calvin, sur 1 Tim. V, 17.)

Cette pensée nous semble confirmée par ce que nous dit l'Ecriture du devoir qu'a l'Eglise d'entretenir les anciens. Il y en avait sans doute parmi les membres du presbytère qui avaient une existence indépendante; mais quant à ceux qui ne l'avaient pas, on doit conclure des saints Livres qu'ils étaient soutenus par le troupeau. En effet, Paul dit (1 Tim. V, 17) : « Que les anciens qui président bien soient jugés dignes d'un double τιμή. » Cette expression signifie, en premier lieu, *prix*, *salaire;* c'est dans ce sens qu'elle est employée Matt. XXVII, 9; Actes XIX, 19; 6 Cor. VI, 20; VII, 27, et dans plusieurs passages de Démosthène, de Xénophon et d'autres écrivains classiques; en conséquence, la version suisse, qui est la plus exacte, a traduit *honoraire*. Le mot grec peut, il est vrai, signifier *honneur;* mais le contexte montre qu'il faut lire salaire, puisque l'Apôtre ajoute : « *Car* l'Ecriture dit : Tu n'emmuselle-
« ras pas le bœuf qui foule le grain; et l'ouvrier est digne
« de son *salaire*. » Ce *car*, si l'on traduit *honneur* n'a pas de sens. Mais que signifie le *double* honoraire? On a

dit que les anciens-pasteurs faisaient deux parties à peu près égales de leur temps, qu'ils donnaient l'une au travail temporel, et consacraient l'autre au travail spirituel; tandis que les anciens-ministres, devant non-seulement travailler à l'enseignement, mais encore étudier, mettaient *tout* leur temps à leur vocation; qu'en conséquence, les premiers avaient un subside *simple*, et les seconds un subside *double*. Cette explication est peut-être fondée; je demande cependant s'il n'est pas plus probable que tous les anciens donnaient également tout leur temps à l'œuvre de Dieu, et si la différence quant au subside ne provenait pas de ce que les anciens-ministres, ayant dû faire de longues et saintes études pour remplir utilement le saint ministère, avaient droit, par ce fait même, à une juste indemnité? Quoi qu'il en soit, chacun l'accorde: si les anciens-pasteurs ne donnaient pas tout leur temps à l'œuvre de Dieu, ils en donnaient au moins la majeure partie; cette conclusion est importante.

Le Seigneur avait, dès le commencement, déclaré que ses serviteurs dans l'Eglise ne devaient pas même essayer de faire, pour leur entretien, ce qui, dans d'autres circonstances, est permis, est commandé aux chrétiens. « Ne prenez ni or, ni argent, » avait-il dit (Matt. X, 9); et même l'expression grecque signifie : Ne vous acquérez point de l'or et de l'argent (κτάομαι *acquiro, vel comparo mihi aliquid*). Tous les anciens, nous l'avons vu, devaient *paître* le troupeau; or, dit saint Paul, « qui est-ce qui paît un troupeau et ne mange pas du lait du troupeau? » (1 Cor. IX, 7.) Calvin, pressant

le raisonnement de l'Apôtre, s'écrie : « Par trois simi-
« litudes, prises de la vie commune des hommes, Paul
« démontre ce que l'humanité même et la nature nous
« enseignent être très raisonnable. La première est prise
« du droit de la guerre ; car on a accoutumé de fournir
« des vivres aux gens d'armes, de l'argent public. La
« seconde est prise des vignerons ; car le vigneron plante
« sa vigne, non pas à l'intention de perdre sa peine,
« mais afin qu'il en recueille le fruit. La troisième est
« prise du gardeur de bétail ; car le berger n'emploie
« pas sa peine pour néant ; mais il est nourri du revenu
« que produit le lait du troupeau. » Mais la question du salaire n'est qu'incidente ; l'essentiel ici est que les anciens chargés de paître le troupeau (et qui étaient moins nombreux sans doute que le sont habituellement les anciens de consistoire), donnaient aux soins des âmes la majeure partie et même la totalité de leur temps, de leurs forces, de leur vie. C'est une règle du sens commun, aussi bien que de la Bible, qu'il faut être ce que l'on est. Si l'on est pasteur, que l'on soit pasteur ; si l'on est docteur, que l'on soit docteur.

Entre les presbytères des Ecritures et les consistoires actuels, on peut sans doute trouver un système mixte qui, donnant à l'ancien tous les droits du *presbuteros* des siècles apostoliques, lui laisserait toutes les occupations de l'ancien du temps actuel, qui le ferait de droit pasteur et le laisserait de fait artisan, négociant et le reste. Un tel ordre de choses pourrait venir des motifs les plus respectables, et, en particulier, du désir de se rapprocher le plus possible des institutions des apôtres ;

mais si l'on examine sérieusement cette idée à la lumière des Ecritures et de l'expérience, il me semble difficile de ne pas reconnaître que cette existence mixte, cet être de deux genres provenu de deux espèces différentes, est un mélange des choses du monde avec les affaires religieuses, qui n'est pas selon le modèle scripturaire et qui aurait de graves inconvénients. L'évêque ou l'ancien, devant donner à son Chef tout son temps, toutes ses forces et même sa vie, ne doit point être embarrassé par des occupations étrangères à sa vocation ; il y aurait pour lui danger continuel de mettre le monde avant l'Eglise. « Un homme allant à la guerre, dit l'Apôtre, ne s'embarrasse pas dans les affaires de la vie, afin de plaire à celui qui l'a enrôlé. » (2 Tim. II, 4.) Il est même peut-être des états qui, tout en étant fort honorables, mettent ceux qui les exercent dans des rapports trop intimes avec quelques membres du troupeau, et peuvent ainsi engendrer des froissements, des froideurs propres à porter la perturbation entre les membres de l'Eglise. J'ai entendu un théologien anglais fort expérimenté presser cette considération avec une grande force.

Eh quoi! nous dira-t-on, n'est-il donc pas des hommes tellement spirituels qu'ils puissent à la fois être adonnés à une vocation séculière et à la conduite du troupeau? Paul par exemple. Sans doute ; mais s'il est une exception qui confirme la règle, c'est celle-ci; elle était unique au siècle apostolique. « N'y a-t-il que moi seul et Barrabas qui n'ayons pas le droit de ne pas travailler? s'écrie l'Apôtre. » (1 Cor. IX, 6.) *Paul seul et Barrabas!...* Oui, Paul a pu faire l'œuvre de la terre, sans

nuire à l'œuvre du ciel ; mais qui parmi nous dira : Je suis aussi spirituel que lui ? Pour nous, nous comprenons les distractions, les scrupules, les reproches de conscience, les luttes intérieures et fréquentes que des occupations forcées doivent nécessairement engendrer, et nous y compatissons. Ayons de vrais anciens bibliques ; n'en faisons pas pour semblant : c'est ce que demande, non-seulement le bien de l'Eglise, mais celui des anciens eux-mêmes. Dans les temps primitifs les charges, se conférant avec imposition des mains, l'Eglise actuelle devrait se conformer à cet usage pour les anciens. Sans doute ; mais il faut, en ce cas, que cette imposition se donne à des anciens qui soient, avant tout, évêques ou docteurs. L'imposition des mains a été instituée de Dieu, afin de prévenir la confusion dont nous nous plaignons, de mettre tous les anciens réellement à part pour le service de Dieu. Si la charge d'ancien est dénaturée, alors et parallèlement l'imposition des mains le sera de même. Si l'on veut administrer l'imposition des mains à des chrétiens chargés d'occupations séculières, leur conscience s'y opposera, et peut-être faudra-t-il substituer à cet acte quelque autre cérémonie, qui, tout en maintenant le nom, fera disparaître la chose.

Cela n'est pas bon ; il faut être ce que l'on est. Sans doute, on peut être saint ; on est saint, si l'on a Christ dans le cœur, quel que soit l'état que l'on exerce, pourvu que cette occupation soit honnête ; il y a eu, il y a encore à cette heure beaucoup d'ouvriers, de laïques en général (pour employer l'expression reçue), qui ont

été et qui sont plus saints que des prêtres et des ministres; et cependant ces occupations séculières, nous le répétons (et ceux qui les exercent le savent), sont toujours une distraction, un écueil. Or, l'Ecriture veut que l'on fasse sans distraction ce qui est agréable au Seigneur. Cela importe, nous le répétons, à la prospérité de l'Eglise.

LE MINISTRE

Après avoir parlé de la charge de l'ancien, nous en venons à celle du ministre.

Tous les anciens ou évêques, tous les membres du presbytère, dans les temps apostoliques, ont-ils également exercé le ministère de la Parole ? ou bien y en avait-il qui, selon la grâce particulière qui leur était donnée (χάρισμα), étaient appelés spécialement au gouvernement de l'Eglise, tandis que les autres l'étaient à son enseignement par la parole ? Ne doit-on pas reconnaître, en lisant les écrits apostoliques, qu'il y avait parmi les anciens des πρεσβύτεροι κυβερνῶντες ou ποιμένες (anciens gouvernants ou pasteurs), et des πρεσβύτεροι διδάσκοντες ou διδάσκαλοι (anciens enseignants ou docteurs) ? Celle de ces hypothèses qui établit que tous les anciens ont et doivent encore avoir le même don et la même fonction, ne peut être admise, car le charisme, le *don* de l'enseignement, et le cha-

risme, le *don* du gouvernement, sont, selon l'Ecriture, des dons distincts. Chacun comprend, en effet, que la charge de *conduire* et celle d'*enseigner* demandent des capacités différentes. Or, dans l'Eglise primitive, la charge n'était donnée qu'à celui qui avait la grâce qui correspondait à cette charge et rendait capable de la remplir. Il y avait plusieurs anciens dans les Eglises apostoliques, ce qui semble indiquer la diversité de fonctions. En effet, de nos jours, les Eglises *congrégationalistes,* qui ne reconnaissent d'autres anciens que les ministres de la Parole, n'ont qu'un seul ancien.

Cette différence entre les anciens est enseignée clairement dans l'Ecriture. Parmi plusieurs passages, je n'en citerai que deux. Le premier se rapporte à un principe général qui doit naturellement trouver son application dans la question des anciens. L'apôtre (Rom. XII, 6-8) veut que « chacun emploie ses dons « selon la grâce qui lui a été donnée ; que celui qui « enseigne *emploie son don dans l'enseignement ;* que « celui qui préside le fasse avec empressement. » Puis il ajoute au verset 4 (et l'application est évidente) que « dans un seul corps nous avons beaucoup de mem- « bres, et que tous les membres n'ont pas la même « fonction. »

Le second passage regarde directement les anciens. Nous y avons déjà fait allusion ; c'est celui où Paul dit (1 Tim. V, 17) : « Que les anciens qui président bien « soient jugés dignes d'un double honoraire, *surtout « ceux qui travaillent dans la parole et dans l'enseigne- « ment.* » Une différence est ici clairement établie entre

les anciens-pasteurs et les anciens-ministres. « Il y a donc deux sortes d'anciens, dit Théodore de Bèze sur ce passage : les uns vaquant au gouvernement, les autres à la parole et à la doctrine ; ceux-là sont les pasteurs, ceux-ci sont les docteurs : *illi quidem pastores, isti doctores.* »

Dans les temps modernes, les hommes les plus pieux et les plus éclairés, parmi ceux même qui n'étaient pas presbytériens, ont dû reconnaître cette différence, contraire pourtant aux usages de leurs Eglises.

Doddrige, quoique congrégationaliste, fait, à l'occasion de ce passage de saint Paul, cet aveu : « Ceci semble « insinuer qu'il y en avait qui, quoiqu'ils présidassent « dans l'Eglise, n'étaient pas employés à prêcher. » Le docteur Owen, aussi congrégationaliste, dit, en citant ce même passage, que « les prédicateurs étant appelés « à s'adonner au ministère de la Parole, il est néces- « saire d'avoir des anciens chargés de la surveillance « constante et journalière de l'Eglise ; mais que, comme « dans la plupart des Eglises, on a peu à cœur la sain- « teté personnelle des membres, l'on se passe de ceux « qui sont spécialement chargés de s'en occuper » (*True nature of the gospel church*).

Et si nous remontons jusqu'aux premiers âges, nous y trouvons clairement la distinction entre les deux classes d'anciens. Un auteur du quatrième siècle, Hilaire, diacre de l'Eglise de Rome, dont l'écrit se trouve dans les œuvres d'Ambroise, après avoir dit que des anciens non ministres de la Parole, mais exerçant les fonctions pastorales, se trouvaient dans l'Eglise primi-

tive, ajoute : « Par quelle négligence cette institution « est-elle tombée en désuétude? Je ne sais; à moins « que ce ne soit par l'indolence ou plutôt par l'orgueil « des ministres de la Parole, qui ont voulu paraître « seuls quelque chose (*doctorum desidia aut magis « superbia.*) » Origène, qui vivait au second et au troisième siècle, dit de même (*Adv. Celsum*, III) : « que « quelques-uns sont ordonnés, afin de surveiller les « vies et les conversations de ceux qui se présentent « pour être admis dans l'Eglise, et afin d'empêcher « des personnes viles et infâmes de venir dans l'as- « semblée. »

Dieu a bien des moyens pour former, même en dehors du presbytère, des ministres de la Parole. Il est de jeunes Timothées, auxquels « les frères rendent un bon témoignage, » et qui sont pris par un docteur, par un Paul, « dont ils suivent de près l'enseignement. » Un presbytère existant déjà, l'on peut voir se manifester dans le sein de l'Eglise, ou même arriver du dehors, des frères doués du don de la parole, et qui, dès lors, enseignent l'Eglise sans être au nombre des anciens : tel paraît avoir été Apollos. Il y avait aussi des membres de l'Eglise dans les demeures desquels on s'assemblait, ce qui (dans certains cas du moins) provenait du don d'enseignement de ces frères : tel paraît avoir été Aquilas. Des hommes tels qu'Apollos ou Aquilas étaient une exception, dira-t-on. — Exception, à la bonne heure! mais exception qui pourra se présenter encore de nos jours. Il doit y avoir dans chaque Eglise des assemblées intimes d'édification

mutuelle, où non-seulement chaque ancien, mais encore chaque fidèle, puisse prendre la parole selon cette déclaration de Paul : « Frères, lorsque vous vous réu-« nissez, quelqu'un parmi vous a-t-il un psaume, ou « un enseignement, ou une interprétation... que toutes « choses se fassent pour l'édification ! » (1 Cor. XIV, 26.) Cela étant, on pourra voir paraître, dans le sein d'une Eglise vivante, tel fidèle qui, sans avoir fait des études théologiques, manifeste une capacité, une vocation évidente pour le ministère. S'il est irréprochable, vigilant, modéré, qu'il soit ancien! qu'il soit ministre ! Puisque Dieu lui a dit du ciel : Parle ! nul sur la terre ne doit lui dire : Tais-toi ! C'est le devoir des conducteurs des Eglises d'avoir l'œil sur de tels serviteurs. Une vocation du Seigneur doit passer au-dessus de toutes les barrières humaines, car c'est souvent avec de tels hommes que Dieu fera les plus grandes choses. Tels furent, dans les temps anciens, le pharisien Paul, le gouverneur Ambroise, le professeur Augustin, le berger Patrick; tels furent, dans les temps modernes, le marchand Waldo de Lyon et tant d'autres. Le mal de quelques esprits est de transformer ce qui est extraordinaire en une règle ordinaire : voilà toute notre crainte. Qu'un éclair qui brille au milieu de la nuit, et jette un grand éclat, ne nous éblouisse pas au point d'éclipser la lumière paisible et constante des étoiles ! Si de tels hommes sont des hommes supérieurs, et par conséquent humbles, ils vous diront eux-mêmes qu'ils ne prennent pas la parole dans une assemblée sans éprouver quelque angoisse, et que, même, plus ils avancent

dans ce ministère extraordinaire, plus ce tremblement s'accroît. Eh bien ! que la vocation qu'ils ont reçue de Dieu soit confirmée par la vocation de l'Eglise ! Un presbytère ne doit pas hésiter à leur donner l'imposition des mains. D'ailleurs, s'il est nécessaire, pour maintenir l'ordre, que l'ancien-pasteur soit éprouvé et reconnu par l'Eglise, cela est plus nécessaire encore pour l'évangéliste, pour le docteur, qui, bien plus que le pasteur, pourrait porter la perturbation dans la doctrine et ruiner l'édification et la paix (1 Tim. IV, 14 ; 2 Tim. I, 6).

Ainsi donc, le ministre de la Parole existait dans l'Eglise primitive ; il y a plus : tandis que les charges d'ancien et de diacre sont d'institution apostolique, le ministère de la Parole fut institué par le Seigneur lui-même, avant son ascension (Marc, 16, 15) : *Allez par tout le monde et prêchez l'Evangile à toute créature,* dit-il. L'expression dont il se sert, κηρύξατε, n'indique pas seulement un *enseignement,* comme quand il est question des anciens, mais un *enseignement public;* κῆρυξ signifie héraut, ce qui nous apprend que le ministère de la Parole est celui de l'enseignement en *grand,* de la *publication.* Le ministre est un héraut qui, au milieu d'une assemblée populaire, proclame la volonté du roi. Pierre, dans son premier discours de la Pentecôte et dans les autres ; Paul, dans son discours à l'Aréopage et dans les autres, remplissaient ce ministère de la Parole. Les apôtres mettaient ce ministère au-dessus de tout autre. « Il ne convient pas que nous laissions la Parole de Dieu, » disent-ils au chapitre VIe des Actes ; et Paul, tout en rappelant qu'il est apôtre, s'écrie avec

une sainte élévation : « J'ai été établi *prédicateur, docteur* des nations. » (2 Tim. I, 11.) Ce ministère n'appartenait pas seulement aux apôtres ; des frères non apôtres en sont revêtus, et sont reconnus et honorés comme tels. Saint Paul dit (2 Cor. VIII, 18) : « Nous avons envoyé avec Tite le frère dont la louange dans la *prédication* de l'Evangile est répandue par toutes les Eglises. » Et ce ministère n'était pas seulement pour les temps apostoliques, il était pour toutes les nations et devait durer jusqu'à la fin du monde (Marc XIII, 10).

Oui, il y a un ministère de la Parole, il y a un ministère de l'Evangile, il y a un ministère de l'Esprit : ministère de salut, qui annonce au pécheur la justification par le sang de Jésus-Christ ; ministère de sainteté, destiné à rendre l'homme participant de la nature divine ; ministère de gloire, qui appelle l'enfant de la terre à la splendeur divine. La beauté de ce ministère ravissait les apôtres. « Ah ! s'écriait saint Paul, le premier ministère n'a point été glorieux, en comparaison du second, qui le surpasse de beaucoup en gloire ! » (2 Cor. III, 11.) C'est de son ministère, et de celui de tous ceux que Dieu a rendus capables d'être ministres du Nouveau Testament, qu'il fait ainsi l'éloge. On peut faire peu de cas des hommes qui en sont chargés, et qui ne sont que des vases de terre ; mais, quant à ce ministère d'Esprit et de Justice, qui doit durer à perpétuité, qu'on l'honore ! Calvin, frappé de ces mots de saint Paul : *Nous sommes ministres de l'Esprit,* s'écrie : « Non que nous tenions le Saint-Esprit clos au dedans « de nous, comme captif ; non que toutes les fois que

« nous le voudrons, nous déployions le Saint-Esprit de « notre gosier avec la voix ; non que nous conférions sa « grâce à tous, ainsi que bon nous semble ; — mais nous « sommes ministres de l'Esprit, parce que Christ illu- « mine les entendements des auditeurs par notre mi- « nistère, renouvelle les cœurs ; bref, régénère les hom- « mes entièrement. » Paul est sans cesse préoccupé de ce qui concerne le ministère ; il veut que celui qui est appelé au ministère s'attache à son ministère (Rom. XI, 12) ; que ceux qui ont un ministère ne perdent pas courage (2 Cor. IV, 1) ; qu'Archippe considère bien le ministère qu'il a reçu du Seigneur (Cor. IV, 17) ; que Timothée remplisse les devoirs de son ministère (2 Tim. IV, 5). Il se rend lui-même recommandable, afin que son ministère ne soit pas blâmé (2 Cor. VI, 3), et il s'efforce de rendre son ministère glorieux (Rom. XI, 13). Mais, dans toutes ces choses, ce n'est pas sa gloire, ce n'est pas même celle de son ministère, c'est celle de l'Evangile qu'il cherche ; « car, » dit Calvin, habile à discerner les coups de l'adversaire, « quand Satan a « gagné ce point, que le ministère soit en mépris, cela « tourne au déshonneur de l'Evangile, et toute espé- « rance d'avance est perdue !... »

Ne résultera-t-il pas de cette importance du ministère, que des grâces spéciales sont nécessaires au ministre ? Sans doute. Tandis que l'ancien doit savoir conduire les âmes une à une, le ministre doit savoir prêcher la Parole comme un héraut. C'est pour cela que la sainte Ecriture institue l'enseignement théologique ; que saint Paul, sachant que de bons docteurs étaient nécessaires

à l'Eglise, dit à Timothée (2e Ep., chap. II, v. 2) : *Les choses que tu as entendues de moi au milieu de beaucoup de témoins, expose-les à des hommes fidèles qui seront capables d'en instruire aussi d'autres.* Déjà (1 Tim. V, 22) il avait prescrit un examen sérieux de ceux qui se présentaient pour l'œuvre du ministère, et avait ordonné l'imposition des mains comme sceau de cette charge. Quoi ! tandis que chacun étudie pour se rendre propre à sa vocation ; tandis que l'artisan même apprend à travailler le métal, la pierre, le bois, faudra-t-il que l'ouvrier de Dieu, appelé à sonder les Ecritures, à éclairer les âmes, à tailler pour ainsi dire l'homme nouveau avec le marteau de la Parole et le ciseau de l'Esprit (2 Tim. III, 13), seul se mette à cette œuvre importante sans études, sans préparation ?... Est-ce à dire que les brevets académiques font le ministre ? Non ; jamais on ne vit un chrétien avancer une telle sottise. L'anglicanisme, lui-même qui attribue à la forme plus de valeur que nous, n'exige pas pour plusieurs de ses pasteurs les études à Cambridge ou à Oxford. Parmi les ministres qui ont traversé toutes les filières humaines, il en est qui n'ont pas traversé les eaux de la régénération. « Il y a de faux apôtres, dit Paul, des ouvriers trom- « peurs qui se déguisent en apôtres de Christ. » Toute science humaine, dans laquelle ne se trouve ni l'obéissance à la Parole, ni l'influence de l'Esprit-Saint, est incapable de former le ministre de Dieu. Cependant, gardons-nous de croire que l'Esprit-Saint, qui est un Esprit de sagesse et d'intelligence, ne doive pas développer les capacités naturelles. Pour enseigner et pour

conduire, il faut une connaissance du christianisme plus élevée et plus profonde que celle dont chaque chrétien a besoin. Si un général doit en savoir plus qu'un simple soldat, n'en sera-t-il pas ainsi de celui que son devoir appelle à conduire les autres dans *la bonne guerre ?* » (1 Tim. I, 18.) Plus l'Eglise s'est éloignée de ses modestes origines, plus elle s'est étendue dans la classe éclairée de la société, plus aussi la culture littéraire et théologique est devenue nécessaire à ses conducteurs. Sans doute, toute espèce de religion ne la réclame pas également; une religion rituelle, symbolique et cléricale, n'a pas besoin d'instruction spéciale pour ses *sacerdots;* aussi les prêtres du paganisme, et même en une certaine mesure ceux des Eglises romaine et grecque, ont été et sont généralement peu instruits. S'ils savent lire, réciter leurs prières, se tourner à droite, à gauche, faire à propos leurs génuflexions et leurs signes, *présenter des encensements à la Reine des Cieux* (Jér. XLIV, 17) cela suffit... Serait-ce à un tel idéal que l'on voudrait nous ramener, en prêchant une croisade générale contre les études ? S'il faut préférer une religion dont le principe est dans l'enseignement; qui parle aux fidèles « comme à des personnes intelligentes; » qui veut nous sauver, non en nous attachant au curé, par le curé à l'évêque, et par l'évêque au pape, mais en résolvant nos objections, en portant la lumière dans notre cœur, en amenant librement nos pensées captives à l'obéissance de Christ, alors que ces vaines clameurs contre les études cessent ! « Si la science des « langues est *seule*, disait Luther, elle ne peut nous

« faire connaître la Parole de Dieu, et le sens essentiel « de l'Ecriture, non pas même un *iota;* et, toutefois, « sans cette connaissance, la conservation et la trans- « mission de l'Evangile sont impossibles ! » Dans les temps apostoliques, les anciens et les ministres parlaient le grec et pouvaient par conséquent lire le Nouveau Testament dans la langue originale ; plusieurs même savaient l'hébreu, car souvent c'était de la synagogue juive que sortaient les premiers convertis. Pourquoi leur serions-nous inférieurs ? pourquoi ne pourrions-nous pas comme eux puiser à la source même la vérité que nous devons apporter à tous ? Et ce n'est pas tout : les apôtres n'ont pas dédaigné l'usage de la théologie juive elle-même ; pourquoi rejetterions-nous l'usage de la théologie chrétienne ? L'histoire de l'Eglise, en faisant connaître les maux anciens, ne nous fera-t-elle pas discerner les maux actuels ? Il faut même au ministre des connaissances séculières ; car il doit pouvoir défendre l'unité et la compatibilité de la science chrétienne avec les sciences naturelles et philosophiques. Ceux qui sont appelés, pour établir la vérité, à combattre l'incrédulité, les sophismes, la fausse philosophie, ont besoin non-seulement d'être plus croyants que leurs adversaires, mais aussi d'être plus savants. La science, d'ailleurs, apprend au savant qu'il *ignore*, tandis que l'ignorant prétend tout savoir. Un laïque, plein de ce discernement que le Saint-Esprit donne, a fait cette remarque dans un écrit qu'il vient de publier sur la révélation et l'inspiration, — écrit remarquable, mais dont je ne signerais pas toutes les assertions, et qui me

semble s'exprimer trop sévèrement sur des chrétiens qui cherchent la gloire de Jésus-Christ. « Il y a, dit-il, « un abîme entre l'humble laïque qui exprime naïve- « ment ses intuitions et le laïque qui veut faire le doc- « teur. Le théologien qui se trompe peut être ramené « à la vérité, parce qu'il sait les difficultés du sujet « qu'il discute et les diverses opinions des siècles pas- « sés ; mais le laïque qui fait le théologien est un mal « incurable, parce qu'il est pétri d'ignorance et d'or- « gueil, et son fanatisme menacerait nos Eglises de la « plus déplorable tyrannie (1). » Il y a dans ces paroles quelque vivacité, mais il y a un peu de vérité. *Ajoutez à la foi la science*, dit l'Ecriture (2 Pierre I, 6).

Non, il ne suffit pas, pour avancer le règne de Dieu, que quelques frères pieux puissent dire, dans quelque petite assemblée, quelques paroles souvent édifiantes. Je crois cette œuvre d'édification mutuelle nécessaire ; je respecte ceux dont Dieu se sert pour l'accomplir, et je placerais peut-être dans mon estime tel ou tel d'entre eux au-dessus du plus éloquent prédicateur. Mais le plus grand moyen dont Dieu se soit servi et se serve encore, pour glorifier par le Saint-Esprit le nom de son Fils, c'est la prédication de la Parole faite par des ministres de la Parole à des multitudes d'auditeurs ; c'est la prédication d'un Pierre à Jérusalem, d'un Paul à Athènes, d'un Luther à Wittenberg, d'un Farel à Neuchâtel, d'un Calvin à Genève, d'un Knox à Edimbourg, d'un Latimer en Angleterre ; c'est celle des Wesley, des

(1) *Christ et ses témoins, ou Lettres d'un laïque*, par F. de Rougemont, vol. 1er, page 57.

Withefield, des Chalmers, qui a fait le plus pour la gloire de Jésus-Christ ! Oh ! combien sont beaux sur les montagnes les pieds de Celui qui publie la paix !

Ainsi donc, le ministre et l'ancien ont chacun une place distincte dans l'Eglise du Nouveau Testament ; mais s'il y a distinction, il n'y a pas exclusion ; la différence n'est pas telle, que l'ancien-pasteur ne prenne aucune part à l'enseignement, et que l'ancien-ministre ne prenne aucune part à la cure d'âmes ; dans certains cas même, le manque de personnes capables pourra obliger le même individu à se charger seul des deux fonctions. Toutefois, ce sont des fonctions distinctes, et il est à désirer qu'elles le demeurent partout où faire se peut. « Il y a diversité de dons, dit la sainte Ecriture, il y a diversité de ministères, il y a diversité d'opérations. » (1 Cor. XII, 4-6.) Cette distinction, qui est scripturaire, qui est juste et convenable, est aussi bonne et utile, car nous savons que l'un des principes au moyen duquel de grandes choses ont été opérées dans les temps modernes, est la division du travail : ce dont quelqu'un est directement responsable se fait mieux. L'Eglise chrétienne a réalisé cette théorie longtemps avant que le monde la connût. Il y a deux charges : ne substituons pas des principes humains à la sagesse de Dieu.

On l'a fait pourtant, et l'on peut encore le faire. Le ministre peut vouloir absorber l'ancien, et l'ancien peut vouloir absorber le ministre ; et ces deux formes d'usurpation constitueront deux cléricatures humaines.

L'ancienne cléricature a prévalu dans les premiers siècles : le ministre absorba l'ancien. Les dangers auxquels diverses hérésies exposaient l'Eglise, et la nécessité de maintenir dans sa pureté la doctrine apostolique, firent unir toujours plus intimement la charge de ministre de la Parole et celle de conducteur ; on n'élut bientôt pour anciens que ceux qui étaient capables de prêcher, et sans doute, comme le dit Hilaire, l'orgueil de plusieurs ministres contribua à cette triste absorption. Après deux ou trois siècles, l'ancien, non ministre, fut élagué ; tous les anciens furent ministres ; un pas de plus, et une transformation, venue du judaïsme, fit de ces ministres des *sacerdots* ou des prêtres. C'est le premier mal ; c'est la cléricature romaine : on en connaît les écarts.

Il peut y avoir un second mal. Si, dans un temps théocratique, le ministre absorba l'ancien, dans un temps radical (mais aussi peut-être despotique), l'ancien peut vouloir absorber le ministre. Cette autre marche tend à prévaloir sous nos yeux, et si le vieux cléricalisme a mis des siècles à se former, le nouveau (peut-être en sa qualité de réaction) pourrait bien procéder plus rapidement et ne mettre à se constituer qu'un petit nombre d'années. Si le ministère de la Parole était affaibli ou aboli dans l'Eglise, c'en serait fait pour elle de sa liberté, car les puissances radicales sont d'ordinaire plus despotiques que les puissances monarchiques elles-mêmes : dans la sphère politique, la grande révolution française l'a suffisamment montré.

Jusqu'à présent, aucun presbytère, aucune Eglise

évangélique, aucune ville protestante ne s'est élevée pour effacer le ministère de la Parole des charges spéciales de l'Eglise du Seigneur; mais « que celui qui est « debout prenne garde qu'il ne tombe! » dit l'Ecriture; que la sagesse des chrétiens s'efforce d'arrêter ce nouveau mal dans ses premiers développements! Il est des Eglises qui se sont imprudemment ouvertes aux principes niveleurs; les unes se sont fondues sous l'influence de ce dissolvant énergique, d'autres ont été sur le point de disparaître, et n'ont repris la vie que par l'union avec des frères qui maintenaient fermement la doctrine du ministère. N'absorbons pas l'ancien au profit du ministre; mais n'absorbons pas le ministre au profit de l'ancien.

Me trouvant à Edimbourg, dans une assemblée vénérable qui réunissait un grand nombre de ministres et d'anciens de l'une des Eglises les plus évangéliques, les plus indépendantes de l'Etat et les mieux disciplinées de la chrétienté (l'Eglise presbytérienne unie), ces frères me demandèrent quels étaient sur le continent les vues et la pratique des chrétiens quant à la question dont je parle. J'exposai les divers systèmes répandus dans le protestantisme européen, et en particulier l'idée d'ancien-pasteur, recevant l'imposition des mains, comme les anciens-ministres, et pouvant même présider la Cène. Cette idée parut au premier abord étonner grandement plusieurs de ces pieux serviteurs de Jésus-Christ; et le doyen des théologiens de l'Ecosse en particulier, qui depuis tant d'années enseigne l'interprétation du Nouveau Testament, le docteur John

Brown, dont la tête blanchie, le regard plein de candeur, de finesse et de bonté, inspirent le respect et l'amour à tous ceux qui l'approchent, me fit quelques questions et quelques objections. Je donnai les explications demandées, et ces frères, à ce qu'il me sembla, se réconcilièrent, au moins en partie, avec le système que j'avais exposé. Toutefois, il y avait encore du malaise chez quelques-uns d'entre eux, comme si, ceux qui professaient de telles opinions, se trouvaient sur les bords d'un précipice. « Le grand danger de ces vues, « me dirent-ils (et ces paroles sont assez importantes « pour que je les répète), c'est d'affaiblir le ministère ; « or, le ministère une fois affaibli, non-seulement « l'Eglise ne déploiera plus cette grande puissance avec « laquelle, obéissant aux ordres de son Maître, elle « porte l'Evangile jusqu'aux extrémités de la terre, « mais encore elle perdra une partie des forces intimes « qui sont nécessaires à sa propre existence; elle dépé- « rira, elle déchoira, et peut-être se dispersera et dis- « paraîtra. On ne peut ôter au ministère sa force sans « enlever à l'Eglise la sienne. »

Les temps sont graves ! Un ébranlement immense a été imprimé, à l'Eglise et au monde, par la main de Dieu même. Un vent impétueux, comme celui qui se mouvait sur l'abîme, a soufflé sur la société chrétienne, et un mouvement rapide, progressif, s'est propagé, transformé, et a dépassé toute notre attente. Ceux mêmes qui voulaient résister ou s'attarder sont maintenant entraînés par cette impulsion puissante. Ils avaient ri à la vue des premiers symptômes de ce réveil ; et sai-

sis inopinément par le tourbillon qu'ils avaient méprisé, les voilà maintenant qu'ils marchent, qu'ils s'avancent vers un but inconnu. Mais à peine cette grande rénovation a commencé, que se montrent de dangereux écueils, et ceux qui ont lancé le navire, qui ont donné le signal du départ, ayant descendu le fleuve, et se trouvant, après quarante années de luttes et d'épreuves, sur un océan immense, discernent des vents qui se lèvent, des récifs redoutables qui apparaissent, et s'étonnent, s'effrayent, se demandent avec crainte si le navire qu'ils aiment marche vers des îles fortunées ou vers d'affreux abîmes, et si le souffle, d'abord si doux, qui avait enflé ses voiles, ne deviendra pas des voix, des tonnerres et des éclairs, comme a parlé le prophète du Nouveau Testament.

Des hommes imprudents ont dépassé le réveil. Saisissant ce flambeau de la liberté que Dieu ralluma il y a quarante années, il se sont jetés dans des voies désolées. Les uns ont porté atteinte à l'Ecriture et à tout ce que les Ecritures enseignent; les autres out porté atteinte à l'ordre scripturaire dans l'Eglise et à tout ce que cet ordre protége. Et ni les uns, ni les autres n'ont été sans des principes vrais, sans des vues spirituelles, sans des idées généreuses. Plantant fièrement leurs drapeaux au delà de toutes les limites, ils nous ont crié, ils nous crient de ces lieux extrêmes : « Jusqu'ici! pour la liberté!... » Que faire?... que dire?... quel chemin prendront ceux qui entrent dans la vie? quel choix feront-ils entre les doctrines, les écoles, les partis? Voici de belles vérités et de hideuses erreurs confusément en-

chevêtrées les unes dans les autres; voici des nouveautés dangereuses, et des enseignements aussi antiques que l'Ecriture; voici la liberté avec l'enthousiasme qu'elle inspire, et l'ordre avec la paix qu'il donne; voici la pensée du progrès, qui est souvent une pensée divine, et la défiance de soi-même, l'horreur de cet orgueil de la vie, qui, sous prétexte d'avancer, fait de tout des idoles et veut être Dieu à son tour... Comment se décider entre ces grandes forces maintenant en présence?... Que de séductions, que de perplexités, que d'entraînements, que d'alarmes, que de terreurs, que de chutes!... Pauvre jeune homme! noble cœur! que vas-tu devenir?

Nous ne connaissons pas d'autre mot de salut que celui que prononcent si souvent les Ecritures: « Par quel moyen le jeune homme rendra-t-il pure sa voie? C'est en y prenant garde, selon ta Parole (Ps. CXIX, v. 9). A la loi et au témoignage! Sinon, il n'y aura pas de lumière pour lui (Esaïe VIII, 20). Quand la pluie tombe, quand les vents soufflent, quand les torrents se débordent, il faut, pour qu'une maison ne soit pas emportée, qu'elle soit bâtie sur le roc, qui est Jésus-Christ; et pour cela (comme il le dit lui-même), il faut que l'on entende et pratique ses paroles. « Vous vous égarez, ne connaissant pas les Ecritures, ni la puissance de Dieu. » (Matt. XXII, 29).

Il y eut au seizième siècle une époque assez semblable à la nôtre, et dans laquelle Luther, après avoir suivi uniquement un principe, celui du mouvement, comprit qu'il devait maintenant en suivre aussi un autre, celui

de la résistance : ce fut le moment où des fanatiques, qui n'avaient jamais rien étudié, mais qui étaient, à leurs propres yeux, des prophètes, se mirent à crier qu'un artisan valait mieux pour prêcher l'Evangile que tous les docteurs du monde, soutinrent qu'il ne fallait plus faire d'études, renvoyèrent les étudiants démoralisés à leur bêche et à leur charrue, et se jetèrent dans une réforme, qui consistait à abattre les chaires et à faire changer aux ministres la coupe de leurs habits. Alors, entré à la Wartbourg comme agresseur de la tradition, Luther en sortit comme conservateur de la Parole des apôtres, contre ces impudents adversaires.

Ce qui se passa alors ne peut-il donc pas se renouveler? Tout docteur sage et bien instruit doit s'enquérir à chaque pas de la situation, des faits, des tendances de l'Eglise, comme un pilote habile consulte l'état du ciel. Si nous le faisons, nous comprendrons notre devoir; nous sentirons que le mouvement ne peut plus suffire, que la résistance est une obligation, et nous défendrons avec douceur, mais avec courage, les positions menacées, — l'autorité de la Parole, et l'ordre dans l'Eglise de Jésus-Christ. Et puisque ceux qui ont été dans l'arène religieuse depuis près d'un demi-siècle, avertis par leur âge et par leur faiblesse, désirent le repos et voudraient attendre en paix Jésus-Christ, — vous, jeunes hommes auxquels je parle; — vous, qui les ayant devancés sur les bancs de cette école, êtes déjà à l'œuvre en tant de lieux divers; vous, jeunes combattants de toute l'Eglise militante, prenez la place! Entendez la voix du Maître du combat qui demande de nouveaux

efforts; descendez dans l'arène, et maniez d'une main vigoureuse le disque et le bouclier. « Jeunes gens, vous « êtes forts, parce que la Parole de Dieu demeure en « vous et que vous avez vaincu le malin. »

Genève, en particulier, n'est-elle pas appelée à prendre quelque part dans cette lutte? Puisque c'est dans Genève que je parle, permettez-moi de dire un mot à ce sujet, non pour flatter notre amour-propre, ce qui serait un mal, mais pour rappeler notre devoir, ce qui peut être bien. Oui; nous demandons que Genève n'abandonne pas à cette heure la place que, il y a trois siècles, le Seigneur, dans sa miséricorde, lui donna; mais que plutôt elle se retrempe dans les eaux vives de la Parole et envoie un renfort, ne fût-ce que le plus faible, à l'armée universelle de Jésus-Christ. — Ah! que l'Eglise chez nous soit spirituelle, vivante, autonome, libre; il faut le demander hautement, car c'est un besoin des temps actuels; que l'on y entre, non par des formes, par des rites, à l'instar de la papauté, mais par une profession individuelle sincère, en se reconnaissant pécheur et condamné par ses œuvres, en professant une sûre espérance en Jésus-Christ, Dieu manifesté en chair, unique refuge du pécheur, et en ne démentant pas sa profession par sa vie. Toutefois, ce n'est pas assez; nous demandons que Genève évangélique soit une des colonnes, un des appuis de la vérité, comme aux jours de Calvin; et qu'étendant la main sur les saintes Ecritures et sur les doctrines vitales qui s'y trouvent, elle s'écrie, comme jadis un des plus nobles défenseurs du protestantisme : « Je maintiendrai! » « Quoi! disait Calvin à la reine

« de Navarre, un chien aboie, s'il voit qu'on assaille « son maître ; je serois bien lâche, si, en voyant la vé- « rité de Dieu assaillie, je faisois le muet sans sonner « mot. » Pourquoi cacherions-nous nos appréhensions et nos douleurs? Ce qui nous afflige, ce n'est pas de voir disparaître les murailles, les remparts, l'apparence de notre vieille cité ; mais c'est de voir notre antique nationalité protestante plus menacée que ne l'est, en Europe, aucune autre nationalité. Cependant, Messieurs, que l'on nous attaque ! que l'on « machine les moyens de nuire ! » comme parle David ; que le papisme d'un côté, l'incrédulité de l'autre, se répandent, hélas ! dans nos murs ! que l'on répète partout que notre protestantisme est ébranlé, que la vieille Genève disparaît, que c'est une nationalité qui s'efface, un pouvoir petit en lui-même, mais grand par son influence, qui s'en va... ; si Genève se repent, si elle renouvelle les jours d'autrefois, si elle se prosterne aux pieds du Dieu Sauveur qui nous a rachetés par son propre sang, si ses enfants reçoivent l'Esprit qui vient du ciel, et portent bien haut l'étendart de la Croix ; s'ils ne perdent pas courage, comme leurs ancêtres ne l'ont jamais perdu, même dans les crises les plus périlleuses, — alors, je n'ai pas de crainte : Genève évangélique subsistera. Elle gardera les sympathies de tous ceux qui aiment la vérité de Christ par-dessus tout ; elle gardera surtout la protection de son Dieu. « Il faut reconnaître dans l'his- « toire de Genève, dit un historien, des miracles fré- « quents de la Providence qui a veillé jusqu'à présent

exprimée, quand il a dit : *L'épée de l'Esprit qui est la Parole de Dieu* (1).

Si vous faites de telles choses, anciens-pasteurs et anciens-ministres, vous ne contenterez peut-être pas ceux qui veulent des changements à tout prix, et qui ont, dit Paul, les oreilles qui leur démangent ; mais ne craignez point, vous édifierez l'Eglise dans la vérité et dans la charité ; et un jour Jésus vous dira : « Viens, bon et fidèle serviteur, tu as semé pour l'Esprit et non pour la chair ; moissonne maintenant la vie éternelle ! »

(1) Il y a sur ce sujet, dans les derniers cahiers des Études et Critiques (*Studien und Kritiken*), un excellent écrit du Dr Julius Muller, qui forme un singulier contraste avec d'autres essais de théologie allemande ou française.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis et Ce, rue des Grès, 11. — 1856.